

Marseille, le 1^{er} avril 2010

N/Réf. : DEP- MRS-2010-017280

**Monsieur le Directeur
du CEA CADARACHE
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE**

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-CEACAD-2010-0008 du 29 mars 2010 à l'INB 39 Masurca

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 40 de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006, une inspection annoncée a eu lieu le 29 mars 2010 sur le thème « Exploitation ».

Faisant suite aux constatations des inspecteurs de l'ASN formulées à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection qui s'est déroulée le 29 mars 2010 sur l'installation MASURCA avait pour objectif de vérifier les conditions d'exploitation de l'installation.

Les inspecteurs ont notamment examiné, l'organisation et le devenir de l'installation, la gestion des fiches de non conformités, les contrôles et essais périodiques (CEP) ainsi que le suivi de la formation du personnel.

Il a été constaté une amélioration de la gestion et du suivi des fiches de non conformité par rapport à la précédente inspection. Les différents points examinés par les inspecteurs n'ont pas soulevé de remarque particulière.

Toutefois, des demandes d'actions correctives ont été formulées concernant plus spécifiquement le suivi des dysfonctionnements rencontrés sur les signaux des alarmes des EDAC (détection criticité) et les modalités de vérifications des filtres THE.

Une visite du bâtiment réacteur et du bâtiment de stockage et de manutention (BSM) a été réalisée. Cette inspection n'a pas donné lieu à la constatation d'écart notable.

A. Demandes d'actions correctives

Plusieurs fiches de non conformités ont été examinées par les inspecteurs et en particulier la FNC 10 011 concernant la remontée d'un signal de défaut criticité sur le système SAPHIR et vers la FLS. Plusieurs FNC ont été ouvertes sur ce type de problème. Des investigations complémentaires ont été lancées, mais l'origine de ce défaut n'a pas encore été identifiée. Le problème est pris en charge par le centre pour tenir compte du retour d'expérience sur les équipements similaires utilisés par les autres installations.

- 1. Je vous demande de me transmettre le plan d'actions pour déterminer l'origine de ce défaut ainsi que l'échéancier mis en œuvre pour remédier aux dysfonctionnements des signaux des alarmes EDAC.**

Lors de la vérification des contrôles périodiques des filtres THE par un prestataire, ce dernier a préconisé le remplacement d'un filtre, le coefficient d'épuration étant inférieur à 2000. L'exploitant a fait réaliser un deuxième contrôle sur le même filtre qui a donné un coefficient d'épuration de 13000.

- 2. Je vous demande de revoir les procédures utilisées pour ce type de contrôle ainsi que les modalités de surveillance du prestataire, et de mettre en place des actions correctives pour éviter que cette anomalie ne se reproduise.**

B. Compléments d'information

Cette inspection n'a pas donné lieu à demandes de compléments d'information.

C. Observations

Une nouvelle organisation a été mise en place au sein de l'installation. Les inspecteurs sont informés que la note organisation est en cours de rédaction.

Concernant les déchets TFA historiques, un dossier a été préparé par le centre. Masurca étant une installation prioritaire, l'évacuation devrait se faire d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, l'exploitant a confirmé aux inspecteurs, l'ouverture d'un dossier de la filière TFA sur Masurca. Le spectre type sera établi d'ici la fin du 1^{er} semestre 2010 et les premières évacuations devraient commencer avant la fin de l'année.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points au plus tard le **4 juin 2010**. Je vous demande d'identifier clairement les engagements que vous seriez amené à prendre et de préciser, pour chacun d'eux, une échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le Chef de la Division de Marseille

Signé par

Laurent KUENY